Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE IFD 2008 PAR SMS

25'000 contribuables déjà se sont annoncés pour la mensualisation et le rattrapage volontaire

La campagne pour l'impôt fédéral direct (IFD) 2008, lancée fin novembre et qui permet au contribuable de dire s'il souhaite la mensualisation de son IFD et son intégration dans l'impôt cantonal et communal, connaît un fort retour. En effet, il s'agit aussi de "rattraper" une année d'IFD, avant qu'intégration et mensualisation puissent se faire.

Jusqu'au 15 mars, le contribuable a la possibilité d'envoyer un SMS à l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour dire s'il souhaite participer à cette campagne et recevoir 8 acomptes de rattrapage IFD 2008, afin que, en 2009, une seule somme globale figure sur ses bordereaux d'acomptes mensuels.

Près de 25'000 contribuables se sont montrés intéressés. 11'324 ont répondu par SMS, les autres renvoyant, par la poste, le papillon bleu joint à leurs acomptes. L'ACI est d'ores et déjà satisfaite sur les deux plans : d'une part le contribuable vaudois accepte de recourir à des moyens de communication moderne comme le SMS (voir la procédure sur www.vd.ch/impots) pour communiquer avec l'administration, et, surtout, le contribuable a compris la démarche - pourtant complexe - que lui demandait l'administration et la simplification qu'il en retirera. Un nouveau point de situation sera fait dès le délai de réponse passé (15 mars).

La conférence de presse était également l'occasion de parler de l'envoi des déclarations d'impôt qui vient de démarrer. Impression dynamique pour VaudTax et préimprimée pour la déclaration papier, les termes Contribuable 1 et Contribuable 2 apparaissant - partenariat oblige - sont les principales nouveautés.

Côté taxation, l'ACI fait légèrement mieux que l'an dernier avec un 75,54 % de dossiers taxés au 31 décembre. Notons que les travaux de taxation se terminent en avril, lorsque les nouvelles déclarations remplies arrivent. A relever qu'en 2007, plus de 100'000 sommations de déposer la déclaration d'impôt ont été notifiées et ont conduit à quelque 16'000 décisions de taxation d'office, avec amendes.

La presse a également eu la primeur d'un film intitulé "Les nouveaux métiers des Impôts" qui montrent non seulement les nouveaux outils informatiques qui permettent la taxation assistée par ordinateur et la taxation automatique, mais surtout les gens qui les utilisent et les changements que cela induit dans l'administration fiscale en constanteévolution. Le film a été réalisé à l'interne, sans frais, par deux collaborateurs. Sa version grand public est visible sur le site www.vd.ch/impots.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 janvier 2008